



Inscription administrative

Vous êtes joint par la scolarité ia.master@ens.psl.eu qui vous envoie un lien pour procéder à l'inscription sur la plateforme **Phénix**

Si vous êtes admis au titre de la session de septembre, la scolarité ne vous contactera qu'après la date du jury de 2e session



Début des cours (16 septembre 2024)



Inscription pédagogique

Vous choisissez les UE hors tronc commun que vous vous engagez à valider auprès du secrétaire pédagogique de votre parcours :

Arts : Florence Claude florence.claude@ens.psl.eu

Géographie : Jean-Etienne Nguimbous jean-etienne.nguimbous@ens.psl.eu

Histoire : Sophie Tissandier sophie.tissandier@ens.psl.eu

Littératures : Stéphane Paties-Gorizza stephane.paties.gorizza@ens.psl.eu

Mondes anciens : Véronique Le Didroux veronique.le.didroux@ens.psl.eu



Validation

Vous devez valider **60 ECTS** pour passer dans l'année supérieure, avec **10/20** minimum pour chaque UE (elles ne se compensent pas)

Une même UE ne peut être validée pour deux diplômes différents (deux masters, ou master + DENS)

Les cours validés au-delà de la maquette du master figureront sur votre supplément au diplôme

Si vous ne validez pas en juin, vous validez en septembre, ou vous redoublez et complétez vos ECTS.

L'aménagement d'études, prévu par contrat et dûment motivé n'excède pas l'année en cours

Une césure, demandée après validation de votre année, vous permet d'effectuer stages ou mobilité tout en vous acquittant de droits d'inscription réduits, mais ne vous permet de valider aucun ECTS

Anticipez tout besoin de document officiel en septembre (demande de visa, de bourse etc.) en validant en juin, car vous ne pourrez vous inscrire administrativement ou obtenir d'attestation de réussite qu'après le jury, généralement fin septembre.

Seule la moyenne du M2 est prise en compte pour l'obtention d'une mention

Le diplôme est physiquement remis au printemps de l'année n+1 de l'obtention